

# CONTACTS



## Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technologique

M. RODDIER Marc  
marc.rodier@ac-clermont.fr  
04.70.97.25.05

## Professeurs S.I.O. option S.I.S.R.

Mme PETITALOT Véronique  
veronique.petitalot@ac-clermont.fr

M. PERRIN Laurent  
laurent.perrin@ac-clermont.fr

## Adresse Postale

LGT Albert Londres  
M. RODDIER Marc  
Bd du 8 mai 1945  
B.P. 310  
03306 CUSSET CEDEX

[www.lycees-albert-londres.fr](http://www.lycees-albert-londres.fr)

## Adresse Postale

3 Avenue Vercingétorix  
63033 CLERMONT-FERRAND  
04.73.99.35.36  
cfa@ac-clermont.fr  
[www.ac-clermont.fr/cfa-ena](http://www.ac-clermont.fr/cfa-ena)



## BTS Services Informatiques aux Organisations

Option S.I.S.R. (Solutions d'Infrastructure, Systèmes et Réseaux)

En APPRENTISSAGE sur la 2ème année



RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Edition novembre 2020

## CONTRAT ET REMUNERATION

### Le contrat d'apprentissage

- S'adresse **aux jeunes de 16 à 29 ans révolus** ayant satisfait à l'obligation scolaire.
- Est un **contrat de travail à durée déterminée**
- Peut **débuter** au 1<sup>er</sup> juillet, au 1<sup>er</sup> août ou au 1<sup>er</sup> septembre
- Permet de bénéficier des **mêmes droits** que les salariés de l'entreprise

La **rémunération mensuelle** de l'apprenti suit au minimum les valeurs suivantes :

18 – 20 ans	51 % du SMIC (environ 785 € brut)
21 – 25 ans	61 % du SMIC (environ 939 € brut)

(Sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables)

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les apprentis sont en période de formation avec les étudiants scolaires (sauf les semaines pré vacances de la Toussaint et de Pâques, voir planning).

- **20 semaines** en centre de formation
- Jusqu'à **40 semaines** en entreprise (dont congés payés)
- **1 semaine** liée aux écrits du BTS SIO (arrêtée en janvier)

## CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit :

- Avoir un **avis favorable de passage en deuxième année** après la première année de BTS SIO option SISR (les encouragements ou félicitations du conseil de classe sont également pris en compte)
- Avoir **effectué le stage de première année** de BTS SIO option S.I.S.R
- **Avoir une entreprise** qui pourra l'accueillir en qualité d'apprenti.
- Avoir complété un **dossier de candidature** et le présenter au CFA.

Pour tout autre profil, contacter M. RODDIER ou le CFA.

Le nombre de places en apprentissage étant limité, veuillez contacter l'établissement avant d'effectuer toute procédure.

## MODALITES D'EVALUATION

Les apprentis sont évalués au même titre que les étudiants sous statut scolaire :

- **Evaluation normative régulière** (BTS blancs et DS)
- **Quatre contrôles en cours de formation** (CCF) en cours d'année scolaire
- **Examen national** (épreuves écrites et orales) au mois de mai

## AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

### Après la signature du contrat d'apprentissage :

- L'entreprise peut **intégrer progressivement** l'apprenti dans son organisation pour le former à ses méthodes, ses pratiques et sa culture d'entreprise.
- L'entreprise aura l'opportunité d'avoir un apprenti dans son organisation pendant **40 semaines** (maximum). Cette longue période permettra aux responsables d'envisager l'avenir de l'apprenti dans son organisation.
- L'entreprise aura la **possibilité de garder l'apprenti dans son organisation pendant une deuxième année d'alternance ou plus** si l'apprenti souhaite poursuivre ses études (via un autre contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation).
- L'entreprise pourra bénéficier d'**aides financières** (sous conditions).

### Informations sur le coût de la formation :

- Pris en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise en fonction de son IDCC et du niveau de prise en charge validé par France Compétences ;
- Pris en charge en tout ou partie par l'employeur public (à voir avec le CFA).

Dans tous les cas, une convention de formation élaborée par le CFA sera transmise à l'employeur.

## AVANTAGES POUR L'APPRENTI

- L'apprenti aura **plus d'expérience professionnelle**  
Jusqu'à 40 semaines en entreprise sur un contrat d'apprentissage de 14 mois.
- L'apprenti est **salarié**  
Une rémunération tous les mois d'apprentissage et des semestres comptabilisés pour sa retraite
- L'apprenti a la possibilité de **poursuivre son cursus** sous statut scolaire, alternant ou apprenti **en licence professionnelle** (dans la même entreprise ou une autre) ou dans d'autres cursus niveau BAC+3 minimum.
- L'apprenti bénéficie de **2.5 jours de congés par mois** d'apprentissage à prendre sur les semaines en entreprise.

D'autres **informations** sur

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Tout comme nos étudiants SIO sous statut scolaire, nos apprentis bénéficient des avantages issus de nos partenariats professionnels orientés réseaux ci-dessous.



Microsoft Imagine 



ACADEMIC  
PROGRAM



STORMSHIELD



## NOS POINTS FORTS

L'apprentissage sous la forme proposée par notre lycée atténue les inconvénients de l'alternance classique :

- Nos étudiants scolaires, **après leur première année** de BTS SIO, choisissent en fin d'année scolaire de rester en formation scolaire ou de basculer en apprentissage. Ce choix permet à nos étudiants de mesurer les difficultés et leur niveau scolaire avant de choisir. Les professeurs peuvent donner des conseils et leur avis sur la capacité à changer de statut.
- Nos apprentis bénéficient de la **même formation** que les étudiants sous statut scolaire via la mixité de public.
- Le stage de première année peut **servir de période d'essai** (5 semaines) non rémunérée et déboucher (ou non) sur un contrat d'apprentissage. **Nos entreprises partenaires** pourront vous aider dans votre projet professionnel.
- Nos étudiants de première année intègrent tous **la formation BTS SIO sous statut scolaire**. **Au minimum** ils restent sur ce statut, **au mieux** ils peuvent basculer sous le **statut d'apprenti** pour leur 2ème année de formation.

## AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

Avant la signature du contrat d'apprentissage :

- L'entreprise peut se voir proposer, par nos enseignants réseaux, des profils **étudiants motivés, travailleurs et intéressés par l'apprentissage**. Notre équipe pédagogique aura travaillé avec ces étudiants depuis le mois de septembre de l'année n-1.
- L'entreprise peut intégrer un de nos étudiants candidat dans son organisation via une **« période d'essai de 5 semaines »** (stage 1 sous statut scolaire sans obligation d'indemnité). Cette période permettra à l'étudiant de valider son stage 1 obligatoire et au décideur de l'entreprise de le voir travailler dans son organisation sans aucune obligation de signature d'un contrat d'apprentissage par la suite.
- L'entreprise bénéficie d'une **souplesse sur la date de début du contrat d'apprentissage**.

## Calendrier 2021

mai-21							juin-21								
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
17						1	2	22	1	2	3	4	5	6	
18	3	4	5	6	7	8	9	23	7	8	9	10	11	12	13
19	10	11	12	13	14	15	16	24	14	15	16	17	18	19	20
20	17	18	19	20	21	22	23	25	21	22	23	24	25	26	27
21	24	25	26	27	28	29	30	26	28	29	30				
22	31														

  

juil-21							août-21							sept-21										
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	
26				1	2	3	4	30							1	35				1	2	3	4	5
27	5	6	7	8	9	10	11	31	2	3	4	5	6	7	8	36	6	7	8	9	10	11	12	
28	12	13	14	15	16	17	18	32	9	10	11	12	13	14	15	37	13	14	15	16	17	18	19	
29	19	20	21	22	23	24	25	33	16	17	18	19	20	21	22	38	20	21	22	23	24	25	26	
30	26	27	28	29	30	31		34	23	24	25	26	27	28	29	39	27	28	29	30				
								35	30	31														

  

oct-21							nov-21							déc-21										
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	
39					1	2	3	44	1	2	3	4	5	6	7	48				1	2	3	4	5
40	4	5	6	7	8	9	10	45	8	9	10	11	12	13	14	49	6	7	8	9	10	11	12	
41	11	12	13	14	15	16	17	46	15	16	17	18	19	20	21	50	13	14	15	16	17	18	19	
42	18	19	20	21	22	23	24	47	22	23	24	25	26	27	28	51	20	21	22	23	24	25	26	
43	25	26	27	28	29	30	31	48	29	30						52	27	28	29	30	31			

## Calendrier 2022

janv-22							févr-22							mars-22									
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
52						1	2	5	1	2	3	4	5	6	9	1	2	3	4	5	6		
1	3	4	5	6	7	8	9	6	7	8	9	10	11	12	13	10	7	8	9	10	11	12	13
2	10	11	12	13	14	15	16	7	14	15	16	17	18	19	20	11	14	15	16	17	18	19	20
3	17	18	19	20	21	22	23	8	21	22	23	24	25	26	27	12	21	22	23	24	25	26	27
4	24	25	26	27	28	29	30	9	28							13	28	29	30	31			
5	31																						

  

avr-22							mai-22							juin-22									
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
13				1	2	3	17							1	22				1	2	3	4	5
14	4	5	6	7	8	9	10	18	2	3	4	5	6	7	8	23	6	7	8	9	10	11	12
15	11	12	13	14	15	16	17	19	9	10	11	12	13	14	15	24	13	14	15	16	17	18	19
16	18	19	20	21	22	23	24	20	16	17	18	19	20	21	22	25	20	21	22	23	24	25	26
17	25	26	27	28	29	30		21	23	24	25	26	27	28	29	26	27	28	29	30			
								22	30	31													

  

juil-22							août-22							sept-22									
N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D	N°	L	M	M	J	V	S	D
26				1	2	3	31	1	2	3	4	5	6	7	35				1	2	3	4	
27	4	5	6	7	8	9	10	32	8	9	10	11	12	13	14								
28	11	12	13	14	15	16	17	33	15	16	17	18	19	20	21								
29	18	19	20	21	22	23	24	34	22	23	24	25	26	27	28								
30	25	26	27	28	29	30	31	35	29	30	31												

### PREVISIONS CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 POUR L'APPRENTISSAGE 2EME ANNEE B.T.S. S.I.O. S.I.S.R.

	PERIODE DE STAGE (NON REMUNERE)
	PERIODE EN ENTREPRISE
	PERIODE EN FORMATION LYCEE
	PERIODE PROBABLE EXAMENS ECRITS
	SPECIFIQUE A CETTE VERSION D'APPRENTISSAGE, LES APPRENTIS DEVRONT RATTRAPER LES COURS DE CETTE PERIODE

	NB DE SEMAINE	% du TEMPS
	5	8%
	40	60%
	20	30%
	1	2%

**Durée maximum du contrat : 14 mois  
(fin maxi. obligatoire le 31 aout)**

Vous trouverez ci-dessus le calendrier prévisionnel scolaire 2021/2022.